

Image not found or type unknown



Construction maison jumelee

Par **mimilie**, le **15/07/2014** à **21:22**

Mon frere et moi meme voulons construire une maison jumelee sur une parcelle de 1300m2 (le POS demande 1200m2). Sous quel statut devons nous construire et comment faut il faire? Copropriete?
Est ce que les deux maisons constituent un seul et meme projet pour le permis de construire?
Merci d avance pour vos reponses